



AVIS D'APPEL D'OFFRES (AAO)

Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique
et de l'Innovation

AAO N° 004/MESRSI/CAB/DGI/PRMP/2023

- Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le 19 janvier 2023
- Le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MESRSI)** a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché **d'Acquisition du matériel informatique dans le cadre du projet ENT**. Les équipements seront livrés au MESRSI à Conakry, dans un délai de 30 jours.
- Le **MESRSI** sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir : *les matériels informatiques*.
- La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini aux articles 23 du décret D/333/PRG/SGG portant Code des marchés publics concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévus à l'article 64 du Code des Marchés Publics.
- Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations aux adresses suivants :

STRUCTURE	RESPONSABLE	ADERESSE				JOURS ET HEURES
		Département	N° du Bureau	Téléphone	Email	
Organe de Passation des Marchés publics et de Partenariats Public-Privé (OPMP-PPP)	Personne Responsable des Marchés Publics	MERSI/ Immeuble KPC, Almamy, Commune de Kaloum, Conakry, 3 ^{ème} étage	Couloir droit, 2 ^{ème} Bureau	+224 622 02 93 87	cmohamedseydouba@gmail.com	lundi au jeudi de 09h00 à 16h00
Direction Générale de l'Innovation (DGI)	Le Directeur technique de l'innovation technologique	MERSI/ Immeuble KPC, Almamy, Commune de Kaloum, Conakry, 4 ^{ème} étage	Couloir Gauche, 2 ^{ème} Bureau	+224 621 54 60 53 623 61 75 62	diallo.mouhamadou.nassirou@gmail.com dgi@mesrs.gov.gn	

- Les exigences en matière de qualification sont :
 - ❖ **Situation financière des trois dernières années :**
 - ❖ **Chiffre d'affaires annuel ;** Avoir un chiffre d'affaires moyen des activités de livraison des matériels informatiques de 500.000.000 GNF sur les trois (3) dernières années ;
 - ❖ **Expérience Similaire :** Avoir exécuter trois (3) marchés similaires au cours des cinq (5) dernières années.
- Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'Offres complet



après de la PRMP du MESRSI à compter du **lundi, le 19 juin 2023**. ³contre un paiement⁷ non remboursable de 1.000.000 francs guinéens. Les soumissionnaires s'acquitteront du prix du DAO selon la répartition ci-après :

- 50 % au compte N° 411071 du Receveur Central du Trésor ;
- 30 % au compte N°2011 000 407 de l'ARMP ouvert à la BCRG ;
- 20 % du prix du DAO reviennent à l'Autorité Contractante.

8. Les offres doivent être rédigées en langue française et devront être déposées en quatre (4) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies avec **version électronique sur clé USB à l'Organe de Passation des Marchés Publics et Partenariats Public-Privé du MESRSI au plus tard le mercredi, le 19 juillet 2023 à 14 heures 00 mn**. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes.

NB : Les différentes parties d'un même dossier doivent obligatoirement être séparés par les intercalaires de couleur aussi bien dans l'original que dans les copies et la version électronique en format PDF de manière à faciliter son examen.

9. L'ouverture des plis est prévue **le mercredi, le 19 juillet 2023 à 14h 30mn**, dans la salle de réunion du MESRSI, Immeuble KPC, Almamy, Commune de Kaloum, Conakry, 5^{ème} étage, en présence d'un observateur indépendant de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, un observateur de la Direction Nationale du Contrôle des Marchés Publics conformément au paragraphe 1 de l'article 73 du Code des Marchés Publics et les représentants des consultants qui décident d'assister à la séance d'ouverture.
10. Les offres doivent comprendre une redevance de régulation de 0,60% du montant hors taxe du marché à verser sur le compte de l'ARMP conformément aux dispositions du Décret D/2020/154/PRG/SGG du 10 juillet 2020, portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et de l'Arrêté conjoint A/2304/MEF/MB/SGG du 07 août 2020 portant modalités de paiement de la redevance de régulation et de la quote part des produits de vente (ou prix de cession) des dossiers d'appel d'offres, joint en annexe au présent Dossier d'Appel d'Offres.
11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de 1,5 % du montant de la soumission. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de **cent vingt (120) jours** à compter de la date limite de soumission.

Le Secrétaire Général



Facinet Conte

D^{re} Facinet CONTE